Compte rendu et Procès-Verbal du conseil municipal du 28 septembre 2026

Sont présents : M. Serge BAVARD ; Me Yolande BRUNOT ; M. Dominique DUCHAMP ; Me Hirminia GARCIA ; M. Jean-Pierre BROCARD ; M. Philippe BRUNOT ; Me Céline DESCOURS ; M. Gérard LEGUAY ; Me Christelle GOMEZ ; M Jérémy BRUNOT, M. Valentin TARBY ; Me Josiane RAYMOND ; M Sylvain BUTTY ; M. Patrick AVENTINO ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; M. Jérôme CHIONO ; Me Mylène LAMBERT.

Absents Excusés : Madame Carine MAGNIN (procuration à Me Hirminia GARCIA) ; Me Gisèle MICHELOT

Monsieur Patrick AVENTINO est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Michelle BAUDOIN, conseillère municipale récemment décédée, et s'associe à la peine de sa famille et de ses proches.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du conseil du 8 juillet 2028.

2- Le maire présente les décisions prisent par délégations.

3- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La loi de finances pour 2026 a instauré une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts, afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché les logements durablement vacants.
La commune étant située en zone non tendue, l'instauration de cette taxe est facultative et nécessite une délibération du Conseil municipal.
Elle concerne les logements habitables, non meublés et vacants depuis au moins deux années consécutives. Des exonérations sont prévues, notamment lorsque la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire ou lorsque le logement nécessite d'importants travaux.
Il est proposé d'instituer cette taxe à compter de 2027. Son taux, qui pourra atteindre 50 % maximum, sera fixé ultérieurement par le Conseil municipal. L'assiette fiscale est estimée à environ 25 000 €, montant restant à confirmer auprès des services fiscaux. Le produit perçu dépendra du taux qui sera voté.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, par 16 voix pour et 2 voix contre (J. CHIONO et F. BARANDE-STARCK), d'instituer, à compter des impositions de 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts.

4- Logement d'urgence – modification des conditions financières de location

La commune met à disposition un logement d'urgence meublé de 50 m², situé 11 B, rue de l'Église, destiné à accueillir temporairement des personnes ou familles confrontées à une situation nécessitant une mise à l'abri immédiate.
Le loyer actuel de 300 € par mois peut favoriser des occupations prolongées, limitant ainsi la disponibilité du logement pour de nouvelles situations d'urgence.
Afin de préserver le caractère temporaire et social du dispositif, il est proposé d'instaurer une tarification progressive avec une gratuité durant les trois premiers mois d'occupation, puis un loyer mensuel de 600 € à compter du premier renouvellement du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la gratuité du loyer pendant les trois premiers mois d'occupation ; et la fixation du loyer à 600 € par mois à compter du premier renouvellement du bail.

5- Subvention aux associations

Dominique DUCHAMP présente le détail des aides proposées, qui comprennent des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles destinées à soutenir des événements organisés par les associations. L'ensemble des demandes a reçu un avis favorable de la commission.
Les élus concernés par un intérêt personnel au sein de certaines associations prennent part au vote pour les autres associations, mais s'abstiennent pour celles auxquelles ils sont liés, afin de prévenir tout conflit d'intérêts.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions.

6- Plan de gestion de la forêt communale

Sur proposition de l'ONF en date du 3 août 2026 et conformément au programme pluriannuel de gestion de la forêt communale 2021-2040, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la destination des coupes prévues pour 2027.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité : la mise en vente en 2027, en bois sur pied, des résineux des parcelles 48 et 49 ; le report de la coupe de la parcelle 39b à 2031, en raison d'un capital forestier insuffisant.
Le Maire précise qu'aucun affouage n'est proposé aux habitants pour le moment. La commune est également dans l'attente de la nomination d'un garde forestier ONF pour le secteur.

7- Convention Grands Projets Côte-d'Or – Maison des associations

La convention « Grands Projets Côte-d'Or » formalise le soutien financier du Département à la construction de la Maison des Associations, dont le coût global est estimé à 2 733 576 €.
Le Département prévoit une subvention de 37,5 % de l'assiette subventionnable HT, plafonnée à 1 000 000 €, soit une aide maximale de 375 000 €.
La commune s'engage à réaliser le projet, à informer ses cofinanceurs des aides publiques obtenues et à respecter les obligations de communication liées au soutien départemental. Le projet devra être réalisé dans un délai de 42 mois à compter de l'attribution de la subvention.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention « Grands Projets Côte-d'Or » avec le Département et autorise le Maire à la signer.

8- Cession de parcelle-Lotissement des vignes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder la parcelle suivante :
Lot n°11 -parcelle AH 257- d'une superficie de 580 m², Au profit de M. et Mme CUADRADO Jean- Luc et Lydie, 30 avenue Edouard SPAHR-21260 SELONGEY
Pour information, le service des domaines a établi la valeur du bien HT et hors frais de mutation à 69 € avec marge d'appréciation de 10%. Le prix de cession est 75 € TTC le m². Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
Par ailleurs, le Bureau municipal a émis un avis défavorable à la demande d'acquisition de deux terrains en vue de la construction d'une seule maison individuelle.

9- Questions diverses et informations des conseillers

9A- Le Maire présente une synthèse des principaux indicateurs du rapport 2025 sur le personnel communal. Le document complet est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour information.

9B- Dans le cadre de travaux relevant de la compétence du SICECO, la commune de Selongey doit participer au financement du raccordement de la station d'épuration au réseau public. Le montant total des travaux s'élève à 22 224,09 €, avec une contribution communale de 13 334,45 €, versée sous forme de fonds de concours. Cette dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de ce fonds de concours et autorise le maire à effectuer le paiement correspondant.

9C- L'association de handball a saisi le tribunal administratif, estimant ne pas disposer de créneaux suffisants au gymnase. Une procédure de médiation, proposée par le tribunal, est actuellement en cours afin de rechercher une solution amiable.

9D- L'association de football souhaite renouveler l'opération de collecte et de brûlage des sapins, organisée les années précédentes. Si le principe de la fête est accepté, le maire est en revanche défavorable au brûlage des sapins, compte tenu du maintien de l'alerte sécheresse et du risque d'incendie. Il invite chacun à réfléchir à une autre solution.

9E- Le Maire souligne la bonne gestion du suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre (MOE) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Il rappelle également le plan de financement prévisionnel de l'opération.

9F - Aménagement du Quai GARNIER. La réunion de lancement est prévue courant octobre. Elle sera suivie d'une réunion de présentation du projet aux riverains.

9G- Chapelle Sainte Gertrude- Le projet porte sur la rénovation complète du bâtiment et la rénovation du mobilier cultuel, pour un montant estimé à 800 000 € HT. Le projet a été communiqué à la DRAC pour avis.

9H- Le Maire rappelle les différentes étapes et dates du projet depuis 2022. De nombreux échanges ont eu lieu avec le CEREMA, dont les exigences en matière de conception de la rénovation de cet ouvrage d'art ont entraîné un retard dans le démarrage des travaux. La commune reste à ce jour dans l'attente de la validation du dossier par les services de l'État.

Interventions des adjoints et conseillers délégués

Christelle GOMEZ est chargée de l'organisation de la **cérémonie des vœux** de la commune à l'ensemble des forces vives du territoire, prévue le vendredi 15 janvier 2027.
Par ailleurs, **le bulletin municipal** paraîtra en fin d'année sous sa coordination.

Stérilisation des chats errants
Jean-Pierre BROCARD fait le point sur la stérilisation des chats errants et la prise en charge des chatons par des associations voisines. Cette opération engendre des frais pour l'association, auxquels la commune sera amenée à contribuer par le versement d'une subvention.
Vol de mobilier urbain
Le mobilier urbain installé à Sainte-Gertrude a été volé. Une plainte a été déposée.
Entretien de la commune
Le balayage des rues est prévu début octobre. Jean-Pierre BROCARD souligne également le travail de nettoyage des berges réalisé par les agents techniques.

Groupe scolaire
Philippe BRUNOT indique que le système de GTB est actuellement hors service en raison d'une pièce défectueuse. La réparation est en cours. Par ailleurs, plusieurs solutions techniques sont à l'étude afin d'anticiper les éventuels épisodes de canicule.

La séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance

Patrick AVENTINO

MAIRIE de SELONGEY 21260 (Côte d'Or)

Le maire

Serge BAVARD